

Les Associations Fraternelles Au XVIIème Siecle

Par EL-Z. Massicotte

HUIT ans après la fondation de Montréal, mademoiselle Mance, au retour d'un voyage en France, amena avec elle quelques vaillants colons pour aider au défrichement dans les environs de la future métropole canadienne.

Au nombre de ces pionniers était Jean Descarris, ancêtre des familles de ce nom, en Amérique.

Jeune homme d'une trentaine d'années, c'est-à-dire dans la plénitude de sa virilité, il venait dans l'intention bien arrêtée de s'établir ici pour toujours, et il avait dit un adieu définitif au pays de ses pères; la vieille France.

Qu'il ait été pauvre, comme le cas est probable, cela importe peu; ce qui est positif c'est qu'il devait être sobre, travailleur et de bonnes mœurs, car les autorités de Villemarie recrutaient avec un soin particulier les personnes qui devaient habiter l'île consacrée à la grande Dame du Ciel. On voulait créer une colonie modèle et l'histoire est là pour attester qu'on se trompa rarement sur les aptitudes, le caractère et la moralité des sujets admis à en faire partie.

Deux mois après son arrivée, Descarris obtint de l'illustre Maisonneuve même, une concession d'un arpent "dans l'enclos de la ville" et une autre concession de trente arpents dans la contrée Saint-Joseph.

On nommait ainsi un domaine de deux cents arpents de terre qui venait d'être donné par les Seigneurs de l'île et dont les revenus devaient assurer l'existence de l'Hôtel-Dieu. Cette contrée Saint-Joseph se trouvait sur le territoire occupé aujourd'hui, en partie, par les paroisses Saint-Joseph et Sainte-Cunégonde.

Comme on ne l'ignore point, la culture des terres, il y a 260 ans, présentait non seulement de graves dangers, à cause de la perfidie des Iroquois et de leurs attaques sans cesse renouvelées, mais elle offrait encore des difficultés sérieuses par suite du manque de bras.

Dans un poste avancé comme l'était Montréal, à cette époque, et où la population n'atteignait peut-être pas une centaine d'âmes en tout (1) on conçoit que chacun devait compter beaucoup sur lui-même. Mais défricher une étendue de terre et construire une maison—comme l'exigeait les actes de concessions—ce n'était pas chose facile à exécuter pour un seul homme? Comment obvier à cet inconvénient?

Il n'y avait qu'un moyen: celui de recourir à des associations fraternelles dont le modèle nous est fourni par l'acte que

(1) D'après M. Sulte, Histoire des C.-F. III, 27, il n'y avait que 50 hommes de race blanche en 1651, or comme les femmes et les enfants étaient en bien petit nombre, le total des habitants français ne pouvait dépasser la centaine.